

Généralisation de l'EVRAS en milieu scolaire

F.A.Q.

1. Qu'est-ce que l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) ?

C'est un dispositif de santé publique développé **pour les jeunes et pour le milieu scolaire**, afin de :

- **Protéger** les élèves de situations potentiellement dangereuses ou problématiques ;
- **Rassurer** les élèves face à des situations ou des questions avec lesquelles ils ne se sentent pas à l'aise ;
- **Apprendre à respecter** les autres et à se faire respecter.

Il entend apporter des **informations fiables, complètes et adaptées** à l'enfant ou au jeune pour l'accompagner dans le développement des dimensions relationnelles, affectives et sexuelles de sa vie.

2. L'EVRAS, c'est nouveau ?

Historiquement, l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle a été développée dans les années 80 pour prévenir les comportements sexuels à risque : apprendre à se protéger contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et prévenir les grossesses non-désirées.

Aujourd'hui, d'autres enjeux sont également pris en considération et permettent de jouer un rôle préventif à long terme sur la violence dans notre société : le sexisme, les violences sexuelles, les stéréotypes de genre, la notion de consentement, etc.

Cela étant, **RIEN DE NOUVEAU** ! L'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle est rendue obligatoire dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2012.

3. Pourquoi faire de l'EVRAS à l'école ?

À tout âge, les enfants sont amenés à se poser des questions : parce qu'ils découvrent leur corps, vivent des situations familiales difficiles et potentiellement dangereuses pour leur intégrité, naviguent sur internet sans filtre, entendent une conversation d'adultes, etc. Autant d'expositions qui peuvent être sources de questions ou d'inquiétudes, peuvent être bouleversantes, voire violentes.

Si la responsabilité des parents est première, l'école aussi a un rôle à jouer.

Les animations EVRAS proposent un lieu d'écoute et de respect qui permet à chaque élève de recevoir des réponses à leurs questions, apprendre le respect et développer leur capacité à se protéger de comportements problématiques.

4. Qu'est-ce qui a été décidé avec cet Accord de coopération ?

Les Gouvernements de la Fédération Wallonie Bruxelles, de la COCOF et de la Région wallonne se sont donnés comme objectif de généraliser l'EVRAS en milieu scolaire. Un accord de coopération est maintenant en phase finale d'adoption dans les trois Parlements.

Il apporte plusieurs nouveautés majeures :

- ⇒ Assurer un minimum d'animations qui seront **systématiquement organisées** dans les écoles, à certains moments du parcours scolaire, pour **que chaque élève puisse en bénéficier équitablement ;**

- ⇒ **Avec des intervenants experts formés et préparés à délivrer la même base d'information** – il faut souligner que cette exigence n'était pas formulée jusqu'ici.

5. Quel est ce volume minimal d'animations ? L'EVRAS va-t-il intégrer la grille horaire ?

Non, l'EVRAS ne va pas devenir un cours au même titre que le français ou les maths. Cependant, on a cherché à relier les contenus des nouveaux référentiels du tronc commun avec ce que peuvent apporter les animateurs formés de l'EVRAS pour créer un continuum.

Si l'on ne tient compte que des animations EVRAS, elles se tiendront à 2 moments de la scolarité d'un élève : **1 x 2h en 6ème primaire** et **1 x 2h en 4ème secondaire** pour l'enseignement ordinaire et dans les mêmes proportions pour les élèves de l'enseignement spécialisé qui sont en Maturité IV et de la Phase 4 des formes 3 et 4.

En clair, 2 heures d'animation sont rendues obligatoires et systématiques à deux moments du parcours scolaire.

Bien entendu, d'autres animations peuvent toujours s'organiser dans les autres années du parcours scolaire selon le projet pédagogique de l'établissement.

6. Pourquoi ce choix de 6e primaire et de 4e secondaire ? N'arrive-t-on pas tard avec les 4e secondaire ?

Un équilibre a voulu être trouvé entre les contenus des nouveaux référentiels du Tronc commun qui abordent déjà, tout au long du parcours primaire, une série de sujets qui peuvent être reliés aux questions EVRAS. De plus, il ne fallait pas oublier les élèves du secondaire, après le tronc commun.

Tant en 6^{ème} qu'en 4^{ème}, les jeunes sont à des âges charnières et des moments de passage qui peuvent aussi constituer de belles occasions d'échanger avec les élèves sur les questions qu'ils et elles se posent.

Cette même réflexion a permis de cibler, dans l'enseignement spécialisé, les élèves de Maturité IV ainsi qu'en Phase 4 des formes 3 et 4.

7. Qui pour prodiguer les animations ?

Les **plannings familiaux** seront prioritairement amenés à prodiguer ces animations. C'est déjà dans leur cœur de métier et ils sont justement refinancés par la COCOF et la Région wallonne pour pouvoir assurer les animations minimales obligatoires. Ils comptent le plus souvent des membres déjà formés à l'EVRAS.

Par ailleurs, **les CPMS et les PSE** dont certains ont déjà fait de l'EVRAS une thématique privilégiée, sont également appelés à participer à cette généralisation. De même que tout **opérateur** constitué en asbl qui reçoit la reconnaissance du **label EVRAS Jeunesse**.

Tous ces opérateurs sont soumis à la même **exigence de formation minimale** et continue, ainsi qu'à des procédures de contrôle.

8. Comment garantir la qualité des intervenants ?

Concrètement, les opérateurs constitués en asbl auront dû solliciter le label EVRAS pour développer des outils, donner des animations auprès des enfants et des jeunes ou des formations auprès des animateurs et futurs animateurs EVRAS.

La procédure de demande du label permet de s'assurer, en amont, que ces opérateurs répondent aux conditions nécessaires pour ce faire.

À leurs côtés, les centres de planning familiaux disposent d'un agrément en vertu des législations régionales et des exigences qu'elles instituent. Ils bénéficient ainsi automatiquement du label. Il en va de même pour les CPMS et les PSE pour la tenue d'animation.

Tous ces opérateurs répondront d'une même exigence de formation – laquelle comptera 6 jours minimum de formation initiale pour tout nouvel intervenant et 2 jours minimum en formation continuée à rencontrer tous les 3 ans. Une période transitoire de 2 ans est prévue pour permettre aux opérateurs de se conformer à ces nouvelles exigences.

Les autorités de tutelle sont tenues responsables du contrôle de la conformité des contenus des activités données par les organismes qu'elles régulent et financent, ainsi que du contrôle de l'obligation de formation.

9. Quel rôle pour les CPMS et les PSE ?

Les CPMS et les PSE trouvent une place à part entière dans cet accord de coopération puisqu'ils sont identifiés parmi les **profils d'opérateurs** appelés à participer activement à la généralisation de l'EVRAS.

En effet, si l'EVRAS en tant que tel ne compte pas parmi leur mission de base, il n'en demeure pas moins que plusieurs CPMS et antennes PSE ont fait de la thématique un projet à part entière de leur structure, ont développé des contenus et une expertise qu'il convient évidemment de pérenniser.

En terme de labellisation et de formation de base, les CPMS et les PSE sont, comme les plannings familiaux, automatiquement reconnus pour proposer des animations.

10. Comment s'assurer que les informations communiquées ne vont pas influencer mon enfant ?

Toutes les balises ont été prévues pour que l'EVRAS prenne systématiquement place dans un cadre garantissant le respect d'une neutralité absolue dans la manière d'aborder les thèmes, en tenant compte des convictions de chacun. **En aucune manière, il ne pourrait être question d'imposer des valeurs** qui entrent en conflit avec l'éducation que les parents veulent légitimement donner à leurs enfants.

Les animations seront données par des **professionnels reconnus, formés, s'engageant au respect de cette neutralité** ; ils auront dû démontrer leur aptitude à donner ces animations et seront contrôlés.

Ces professionnels devront travailler au départ des questions des enfants – c'est-à-dire sans poser les questions à leur place - et **en tenant compte de leur âge et de leur développement psycho-affectif** : car on ne peut évidemment pas aborder les mêmes contenus à 5, 10 ou 16 ans.

11. Sur quels contenus ces opérateurs vont-ils s'appuyer ?

Pour **harmoniser cette information** entre tous les intervenants, il y a un gros travail qui a été mené par les professionnels du secteur, en dialogue notamment avec les acteurs de l'enseignement, des psychologues, des éducateurs, et qui a donné lieu au **Guide des contenus**.

Ce document, de plus de 300 pages est **destiné aux intervenants** et propose une base d'information qui aborde dans les **3 dimensions** – relationnelles, affectives et sexuelles – **une série de thématiques** comme les sentiments et les émotions, les relations interpersonnelles, le respect, les violences, la santé sexuelle, etc.

Cette base commune a été proposée à l'issue :

- d'un travail de compilation de **89 référentiels nationaux et internationaux en matière d'EVRAS** et les **recherches récentes** en éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (bibliographie se trouvant en fin de Guide) ;
- d'une **concertation des représentant-es des acteurs et actrices EVRAS** : il s'agit de 25 structures coupoles – dont les réseaux d'enseignement et les associations de parents, mais aussi les CPMS et les PSE) – soit au total autour de 150 participants ;
- de la consultation et de la relecture **d'experts en pédagogie et en santé** (50 personnes) ;
- de la consultation des **référentiels** (sciences, philosophie et citoyenneté, éducation physique, etc.) en vigueur dans l'enseignement belge francophone ;

- d'une enquête auprès de **380 enfants et jeunes**, pour entendre les questionnements qu'ils ont et développer ainsi des contenus adéquats pour y répondre ;
- ainsi qu'une **analyse du développement psycho-affectif et sexuel des enfants** et des adolescentes.

Ce Guide est désormais commun à tous les acteurs et toutes les actrices afin de favoriser un accès équitable à l'EVRAS pour tout enfant et jeune et garantir une information complète par des professionnels.

Cependant, ce Guide n'est en aucune manière un référentiel de compétences dont toutes les composantes devraient être abordées.

12. Va-t-on enseigner la masturbation à mon enfant ?

Depuis plusieurs semaines, quelques groupes ont lancé une grande campagne de désinformation visant à attiser la crainte et la suspicion sur ce projet, par la diffusion massive d'une série de fausses informations.

Il n'est absolument pas question d'encourager une hypersexualisation chez les jeunes, de susciter une orientation sexuelle ou une identité de genre, ni de donner des cours de pratiques sexuelles.

Mais il faut être conscient des risques qu'encourent les enfants et les adolescents parfois seulement avec un smartphone : ils sont **potentiellement tous confrontés à des images ou des contenus qui les dépassent et qui peuvent être dangereux**, que ce soit sur les réseaux sociaux, sur internet, dans la cour de récréation ou ailleurs. En complément de ce que les parents leur apportent dans leur éducation familiale, l'école doit leur offrir un cadre et des outils pour se protéger de cela.

L'EVRAS c'est exactement ça : un dispositif de santé publique développé pour les jeunes et pour le milieu scolaire.

L'objectif :

- ⇒ **Protéger** les élèves de situations potentiellement dangereuses ou problématiques ;
- ⇒ **Rassurer** les élèves face à des situations ou des questions qui les perturbent ;
- ⇒ **Apprendre** à respecter les autres et à se faire respecter.

13. Pourquoi parler du consentement ?

Avec la notion de consentement, les jeunes vont apprendre qu'ils peuvent dire « non » en toutes circonstances. Et que durant tout le reste de leur vie, si quelqu'un dit « non », il faut le respecter, toujours, partout.

Même chez les plus petits cela peut avoir un sens, par exemple pour faire intégrer que personne ne peut porter atteinte à leur intimité.

L'EVRAS aborde en effet toutes les dimensions de la vie ; dans un équilibre entre les dimensions relationnelles, affectives et sexuelles et en tenant compte de l'âge de l'élève et de son développement psycho-affectif.